
Adresse de la société populaire d'Avesnes, qui remercie le comité de salut public et les frères Jacobins d'avoir déjoué le complot et prêtent à nouveau le serment, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Avesnes, qui remercie le comité de salut public et les frères Jacobins d'avoir déjoué le complot et prêtent à nouveau le serment, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 527;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20795_t1_0527_0000_4

Fichier pdf généré le 23/01/2023

la liberté du peuple français ; vous l'avez découverte et vous l'avez aussitôt anéantie. Vous avez encore une fois sauvé la patrie. Agréés, Législateurs, l'expression de notre profonde reconnaissance. Continuez à surveillez les traîtres et les conspirateurs, à les frapper inexorablement ; ne laissez à aucun d'eux l'espoir criminel d'échapper à la juste vengeance de la Nation ; restez fermes à votre poste jusqu'à ce que la République française soit affermie sur des bases inébranlables. Législateurs, nous renouvelons entre vos mains le serment de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République et de mourir plutôt que de souffrir qu'il y soit porté atteinte ».

DUBOIS, POIRSON, JAUSSAUD, ROSSIGNOL, F. BENOIST, TISSERAND, ant. DEGUERRE, DELIN.

h

[Commercy, s. d.] (1).

« Législateurs,

Le Conseil général du district de Commercy n'a pas vu sans horreur l'affreux complot qui s'étoit tramé contre la souveraineté du peuple français et la représentation nationale. Son indignation a été d'autant plus profonde que les scélérats qui ont osé conjurer contre la liberté de leur pays s'étoient jusqu'à présent affublés du masque du patriotisme. Quoi ! ces ambitieux, ces hommes immoraux, qui osent conspirer contre la patrie, qui osent la mettre en balance avec l'or des puissances étrangères, ne voient pas que l'échafaud est là qui les attend ! Ils ne voient pas que leurs complots seront toujours déjoués, que la République est impérissable. Ils ne savent pas que 25 millions de Français ont juré de vivre libres ou de mourir et de poignarder le premier tyran qui tenteroit de nous donner des chaînes.

Législateurs ! vous avez rendu l'hommage le plus éclatant à la morale en frappant sur ces hommes vénals, sur ces ambitieux fripons qui ont voulu assimiler la Convention nationale au Parlement d'Angleterre. Assez et trop longtemps le crime a pris la place de la vertu ; que le crime soit donc lancé à l'échafaud ; que la vertu soit notre seule divinité : car sans elle le patriotisme est un vain nom, c'est le crime même.

Grâces vous soient donc rendues, Législateurs, d'avoir lancé la foudre nationale sur ces petits Catilina. Que toutes les factions qui voudraient s'élever sur les débris de la souveraineté du peuple, disparaissent et la République est impérissable ».

SALADIN (présid.), VAUTHIER, LEQUEUX, J.M. DUFAUR, ESTIENNE, F.L. FOLIOT, NAST (agent nat.), J.B. BAUDOT.

(1) 298, pl. 1035, p. 37.

i

[Extrait des reg. de la Sté popul. d'Avesnes, 30 vent. II] (1).

Présidence d'Hannoye,

La séance s'ouvre par la lecture des papiers publics ; un secrétaire fait lecture ensuite du procès-verbal du 28, sa rédaction mise aux voix a été adoptée.

L'ordre du jour étoit l'appel nominal. Avant d'y procéder le président dit : Citoyens, les papiers publics nous ont instruits d'une grande conspiration formée à Paris qui, sans doute étend des ramifications dans l'étendue du territoire de la République. Le complot est déjoué ; grâces soient rendues au Comité de salut public et à nos frères les Jacobins. A leur exemple, je demande que chaque membre de cette Société jure de ne faire grâce à aucun conspirateur, de se tenir étroitement « unis à la Convention nationale et de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République ». Cette proposition est reçue par acclamation et la Société arrête qu'à l'appel nominal, chaque membre, en répondant, prêtera ce serment ; ce qui a été exécuté.

Un membre demande que les citoyens des tribunes, qui doivent partager l'indignation qu'ont tous les vrais sans-culottes contre les conspirateurs, soient invités à répéter ce serment ; à l'instant la salle a retenti de ces mots : Je le jure.

Les citoyennes des tribunes ont également prêté ce serment. On fait la proposition d'envoyer l'extrait du procès-verbal à la Convention et à nos frères les Jacobins. Cette proposition, unanimement appuyée, est arrêtée.

P.c.c. : DARCY (présid.), GAU (secrét.), BOSSUT (secrét.).

(Applaudissements).

55

La société des sans-culottes de Gex, annonce le départ pour l'armée, de trois cavaliers Jacobins, montés et équipés aux frais des bons citoyens ; ainsi que la remise de 317 chemises, de bas et de beaucoup de souliers, destinés aux défenseurs de la liberté : elle applaudit au décret du 8 ventôse relatif aux détenus ; et demande la continuation du comité de salut public jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Gex, 30 vent II] (3).

« Législateurs,

Vous avez entendu la voix des citoyens du district de Gex qui toujours ont été involontairement attachés à la Sainte Montagne. Vous vous êtes occupés de leurs plus pressans besoins.

(1) C 299, pl. 1049, p. 32. Reproduit dans *Mon.*, XX, 74 ; *Débats*, n° 555, p. 127 ; *J. Lois*, n° 547. Mention dans *C. Eg.*, n° 588 ; *M.U.*, XXXVIII, 143 ; *Ann. patr.*, n° 452 ; *J. Sablier*, n° 1224 ; *Batave*, n° 408 ; *Bⁱⁿ*, 9 germ. (1^{er} suppl^é) ; *Rép.*, n° 99, p. 396.

(2) P.V., XXXIV, 234.

(3) C 297, pl. 1019, p. 4.